

Arrêté préfectoral vigilance sécheresse dans le Gard

En prévision d'absence de pluies dans les prochains jours un arrêté concernant les usages de l'eau a été signé. Celui-ci met en vigilance les bassins versants :

- de la Dourbie
- de l'Hérault (communes gardoises)
- du Vidourle (communes gardoises)
- du Vistre, de la Vistrenque et des Costières
- des Gardons
- de la Cèze
- de l'Ardèche (communes gardoises).

Cet arrêté peut être consulté sur les sites :

- de la préfecture :

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse>

- du ministère de la transition écologique et solidaire (propluvia) :

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

[Arrêté Préfectoral](#)

[Arrêté Préfectoral Annexe 2 Carte](#)

[Arrêté Préfectoral Annexe 1 Mesures](#)

[Arrêté Préfectoral Annexe 3 Communes](#)